



DÉPARTEMENT
de la Côte-d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 octobre 2024

DATE DE CONVOCATION

11 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h32), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h32), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5ème Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

Nombre de membres en exercice	36
Présents	26
Votants	32

Délibération n°17/10/2024/10

Objet : Modification du tableau des effectifs N°6/2024 – Création et suppression de postes

Vu, l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

Vu, l'article L.332-8-5° du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux,

Vu l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui dispose que « Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux dans les cas suivants : [...] Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code».

Vu, l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 09 octobre 2024,

Monsieur le Président propose la création des postes suivants :

Au titre des emplois permanents des agents titulaires

Considérant, au sein du Pôle Cohésion Sociale :

- L'augmentation de deux temps de travail d'agents titulaires sur les sites périscolaires à FAUVERNEY et GENLIS (site Paul Bert),
- La mise en stage de deux agents périscolaires cumulant plus de deux ans d'ancienneté et un temps de travail supérieur à 17h30 annualisées.

Il est ainsi proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation et de 3 postes d'adjoint technique.

Considérant, au sein du Pôle Aménagement durable et infrastructures le souhait de réduction du temps de travail d'un agent,

Il est ainsi proposé la création d'un poste d'adjoint technique.

Au titre des emplois permanents des agents non-titulaires

Considérant, au sein du Pôle Cohésion Sociale, l'ajustement nécessaire des temps de travail des agents non-titulaires suivant la rentrée scolaire 2024-2025,

Il est ainsi proposé la création de 14 postes d'adjoint d'animation et d'un poste d'adjoint technique.

Il est précisé que les suppressions de postes au sein du tableau des effectifs sont faites de manière annuelle, afin de recueillir l'avis préalable du Comité Social Territorial. Ce dernier ayant rendu un avis favorable lors de la séance du 09 octobre 2024,

Monsieur le Président propose la suppression des postes suivants :

- Au titre des emplois permanents des agents titulaires**

12h35	Adjoint territorial d'animation	Licenciement
35h00	Animateur principal 1 ^{ère} classe	Promotion interne
35h00	Adjoint territorial d'animation	Temps de travail
35h00	Adjoint territorial d'animation	Temps de travail
35h00	Adjoint territorial d'animation	Avancement de grade
35h00	Adjoint territorial d'animation	Avancement de grade
35h00	Adjoint territorial d'animation	Avancement de grade
35h00	Adjoint territorial d'animation	Avancement de grade
25h00	Adjoint territorial d'animation	Avancement de grade
35h00	Adjoint territorial d'animation	Avancement de grade
06h18	Adjoint territorial d'animation	Avancement de grade
35h00	Adjoint territorial d'animation	Avancement de grade
35h00	Adjoint administratif territorial	Avancement de grade
35h00	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade
35h00	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Mutation externe
26h38	Adjoint technique territorial	Avancement de grade
35h00	Adjoint technique territorial	Avancement de grade
24h21	Adjoint technique territorial	Avancement de grade
23h34	Adjoint technique territorial	Avancement de grade
35h00	Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade
35h00	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Temps de travail
06h33	Adjoint territorial d'animation	Temps de travail
06h18	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Temps de travail
35h00	Agent social	Réussite concours
35h00	Agent social	Réussite concours
35h00	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Temps de travail
35h00	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Temps de travail
18h12	Adjoint territorial d'animation	Temps de travail
35h00	Attaché principal	Disponibilité – Refus poste
35h00	Adjoint territorial d'animation	Temps de travail
22h30	Adjoint territorial d'animation	Temps de travail
21h21	Adjoint territorial d'animation	Temps de travail
22h00	Adjoint technique territorial	Temps de travail
22h31	Adjoint territorial d'animation	Temps de travail
06h18	Adjoint territorial d'animation	Temps de travail
27h13	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Temps de travail
06h49	Adjoint territorial d'animation	Temps de travail
35h00	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Départ en retraite
35h00	Rédacteur	Départ en retraite
15h43	Adjoint territorial d'animation	Fin de détachement
05H49	Adjoint territorial d'animation	Départ en retraite
17h17	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Départ en retraite
18h31	Adjoint territorial d'animation	Départ en retraite
10h49	Adjoint territorial d'animation	Départ en retraite
22h15	Adjoint territorial d'animation	Départ en retraite
35h00	Attaché	Départ en retraite

- **Au titre des emplois permanents des agents contractuels**

15h12	Adjoint territorial d'animation	Aiserey	Secteur Sud 3
12h19	Adjoint territorial d'animation	Aiserey	
13h30	Adjoint territorial d'animation	Aiserey	
17h02	Adjoint territorial d'animation	Aiserey	
16h34	Adjoint territorial d'animation	Aiserey	
06h49	Adjoint territorial d'animation	Bessey-les-Cîteaux	
08h55	Adjoint territorial d'animation	Bessey-les-Cîteaux	Secteur Sud 1
12h03	Adjoint territorial d'animation	Longecourt-en-Plaine	
16h39	Adjoint territorial d'animation	Thorey-en-Plaine	
16h39	Adjoint territorial d'animation	Thorey-en-Plaine	
10h10	Adjoint territorial d'animation	Thorey-en-Plaine	
13h37	Adjoint territorial d'animation	Thorey-en-Plaine	
17h18	Adjoint territorial d'animation	Thorey-en-Plaine	Secteur Sud 2
10h13	Adjoint territorial d'animation	Tart	
06h18	Adjoint territorial d'animation	Varanges / Marliens	Secteur Nord 1
06h49	Adjoint territorial d'animation	Genlis Jules Ferry	
14h29	Adjoint territorial d'animation	Genlis Jules Ferry	
06h49	Adjoint territorial d'animation	Genlis La Chênaie	
06h49	Adjoint territorial d'animation	Genlis La Chênaie	
05h31	Adjoint territorial d'animation	Cessey-sur-Tille	
14h25	Adjoint territorial d'animation	Izier	Secteur Nord 2
16h15	Adjoint territorial d'animation	Izier	
05h15	Adjoint territorial d'animation	Longchamp	

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 octobre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CRÉE** les emplois permanents suivants à compter du 1^{er} novembre 2024 :

- **Agents titulaires pour la filière Animation – catégorie C**

- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 18h55 annualisées (18,92h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 18h43 annualisées (18,72h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 09h23 annualisées (09,38h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 14h56 annualisées (14,93h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 14h01 annualisées (14,02h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 16h17 annualisées (16,28h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 10h10 annualisées (10,16h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 13h10 annualisées (13,17h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 12h03 annualisées (12,05h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 10h45 annualisées (10,75h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 12h12 annualisées (12,19h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 10h22 annualisées (10,36h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 15h24 annualisées (15,39h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 14h17 annualisées (14,28h),
- Adjoint d'animation territorial à hauteur de 06H33 annualisées (06,55h).

- **Agents titulaires pour la filière Technique – catégorie C**

- Adjoint technique principal 2ème classe à hauteur de 29h00 annualisées,
- Adjoint technique territorial à hauteur de 21h24 annualisées (21,40h),
- Adjoint technique territorial à hauteur de 28h00,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- Adjoint technique territorial à hauteur de 30h40 annualisées (30.67h),
 - Adjoint technique territorial à hauteur de 16h42 annualisées (16.70h).
- **SUPPRIME** les emplois permanents susmentionnés à compter du 1^{er} novembre 2024,
 - **APPROUVE** la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 octobre 2024

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER